

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7110
vendredi 28 novembre 2025

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

Bocognano
**Pour le futur
de la châtaigneraie**

P5 À 7

Photo Marion Perell

OPINIONS P4
EN BREF ET EN CHIFFRES P8

CULTURA P20

RÉTRO P21

AGENDA P22

POLITIQUE P23 *BEL(LU), GRAN(DE)**Lingua P18**Variations dans la forme**des adjectifs,*

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

CLIMAT EFFORTS
TAXES PAYEZ PLUS
SURCOÛT HÔPITAL EN RUINES
GUERRE RÉDUCTION DES DROITS
EXTRÊME-DROITE VA GAGNER
J'ASSUME TRUMP POUTINE



N° 7110 • 28 novembre 2025

À LA UNE



PATRIMOINE • BOCOGNANO POUR LE FUTUR DE LA CHÂTAIGNERAIE P5 À 7

OPINION

P4

EN BREF ET EN CHIFFRES

P8

LINGUA

P18

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

CULTURA

P20

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

RÉTRO

P21

UN ANNULU FÀ

AGENDA

P22

CARNETS DE BORD

P23

ANNONCES LÉGALES

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication - Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabre-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@daurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

U mondu, c'hè !

Incù di più in più turisti stragneri è un tempu nanzi à a stagione in progressioni, u settori nant'à l'isula ùn cunosciutu a crisa. L'Agenzia di u Turisimu di a Corsica hà pubblicatu a settimana scorsa u so bilanciu annuali pà u 2024. È l'affari viaghjani piuttostu bè, o sò in francesi, sicondu l'opinioni di l'uni o di l'altri. A fraquintazioni hè torna in crescita, purtata frà altru da turistighjunti fora di a Francia. S'è no ci fidemi à i dati comunicati, a Corsica hà arrighjistratru annu 37,6 milioni di nuttati turistichi, vali à dì una progressioni di 3,3 % di pettu à u 2023 (36,4 milioni). L'essenziali di st'attività ferma cuncintratu nant'à i mesi induv'elli ci sò i vacanzi. Più di a mità di i nuttati sò rializati duranti l'alta stagione è 70 % di i visiti si facini trà magħju e sittembri. A ghjurnata a più carca hè stata quilla di u 13 d'aostu, cù 384407 nuttati censati, mentri chi u 9 di dicembre rapresenta u nivellu u più bassu di a fraquintazioni, cù solu 11062 nuttati. Malgrado issi cuntrasti, l'ATC hà usservatu una tindenza à l'allarghera di a stagione. U veranu t'hà di più in più successu, totalizzendu 25,8 % di i visiti in u 2024 contr'à 25,5 % l'anno prima, incù in particolari un mesi di magħju bellu dinamiku. Pà ciò chi tocca à i visitatori ditti naziunali, l'evoluzioni sò mudesti. L'Île de France ferma a zona principali di ghjunta di issi turisti, cù un quartu di i nuttati francesi. Ghjunghjini dopu quilli chi stani in Provence Alpes Côte d'Azur (17 %) eppo'in Auvergne Rhône Alpes (12 %). Issi trè righjoni solu rapäsentanti più di a mità di a fraquintazioni francesi. Ma a crescita globali hè purtata soprattutto da a clientela internazionale, chi l'Agenzia di u Turisimu di a Corsica qualificheghja di «mutori principali» di a progressioni. L'Alimani fermani i primi stragnieri, incù 4042570 nuttati, vali à dì una crescita impurtanti d'8,2 % di pettu à u 2023. I Taliani ghjunghjini à u sicondu postu incù 3787968 nuttati, in progressioni di 5 %. I Sguizzarji venini à cumplittà u podium incù 1384130 nuttati arrighjistrati annu (+2,04% par rapportu à dui anni fà). In tuttu, i nuttati rializati da i visitatori stragneri crescini di 5,5 % in un annu. Spirendu chi issi sciffri ùn fessini più di à certi: «ma quist'annu, ùn c'hè nimu!» ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... annant'à a reta

Le froid est de retour. Et avec lui, l'envie de mets roboratifs. Une tartiflette par exemple. Un plat « bien français » considéré comme « traditionnel », bien que sa recette (destinée à relancer les ventes de reblochon) soit née en 1980 : des pommes de terre, du reblochon, des oignons, des lardons et parfois du vin blanc. Sur un de ces marchés « de Noël » qui débutent alors que les pots de chrysanthèmes de la Toussaint n'ont pas eu le temps de geler, un stand en propose une version « halal », sans lardons ni vin, donc. Et cette offre a trouvé un public. De jeunes françaises musulmanes ont ainsi dit sur X combien elles avaient été ravies de goûter cette réinterprétation du fameux plat. Certes, ce n'est pas la « vraie recette ». Cela dit, la sacro-sainte tartiflette est une réécriture de la pélâ savoyarde dont les ingrédients se limitent à des pommes de terre, du reblochon et des oignons. Par ailleurs, dans un pays où on revendique volontiers le droit de faire des « palimpsestes culinaires » en mettant de la crème et du gruyère dans la pasta alla carbonara, des spéculos dans le tiramisu ou de la bûche de chèvre dans les nems, on aurait pu croire qu'il n'y avait pas lieu de pousser de hauts cris. Et, alors qu'on exhorte « les » musulmans de France à « s'intégrer », on aurait pu voir un signe positif dans le fait que certains d'entre eux fréquentent un marché de Noël où il y a de quoi satisfaire tout le monde, sans que rien ne soit imposé à quiconque. C'était sans compter sur quelques-uns de ces « patriotes » dont on sait à présent qu'ils luttent pour la France depuis l'Inde. Certains ont dénoncé une « appropriation culturelle ». D'autres ont été jusqu'à parler de « destruction intentionnelle du patrimoine culturel immatériel » pouvant être qualifiée de « crime contre l'humanité ». Fictre. Au vu du nombre de recettes étrangères que ses chefs étoilés comme ses cuisiniers du dimanche désosseront allègrement, la France devrait bientôt couler sous les plaintes. Dont celle de la Turquie, puisqu'on trouve aujourd'hui sur un marché corse un vendeur de « kebab de porc ». Un nouveau plat « de terroir », sans doute, à ranger entre les finuchjetti au chocolat et le saucisson d'âne à la tomme... ■ **Elisabeth MILLELIRI**

BMS peppa peng  @itsSalwaR · 21 nov Merci à eux ! J'ai mangé ma première tartiflette de ma vie l'an dernier car ils en proposaient des halal à La Défense justement. Quand on goûte les plats français vous boudez, quand on mange des plats "de chez nous" vous boudez. Vous êtes juste raciste. pic.x.com/NN7Owif0ZK x.com/psyguy007/stat...	Cric Cric Cric (35)  @CricCroc · 23 nov La tartiflette n'est pas plus halal que le couscous n'est savoyard. Découvrir une culture, c'est l'aimer telle qu'elle est, pas la remodeler.
Wolf  @PsyGuy007 · 20 nov. Voici à quoi ressemblent les marchés de Noël de La Défense, à Paris avec stand de TARTIFLETTE HALAL et stand El Mordjene. Dites adieu à nos valeurs et traditions... pic.x.com/965MJVscMq	laurie  @sassenachy · 20 nov. tous les stands avec les objets made in china par contre ça te dérange pas ? pourtant ça a rien à voir avec les « traditions et valeurs de la france » non ? c'est que quand ça vous arrange
I'Expat' -  @2_expat · 20 nov. Et ça t'empêche de boire du vin chaud ou de manger des saucisses de Strasbourg ?	Pestilence et désolation  @dracobis · 24 nov. En vrai je sais que c'est un ragebait et tout, mais la TRADITION de la tartiflette (plat inventé pour des raisons commerciales dans les années 80) dégustée au marché de Noël (rares en France, hors Alsace, jusque dans les années 90) de LA DÉFENSE ??? x.com/PsyGuy007/stat...
Karim @Kaiser62620 · 20 nov. Traditions? la tartiflette a été inventée en 1980 en Savoie, un coup de com pour relancer le reblochon.	Arnaldo Rodriguez Medina  @ArnaldoRodMed · 24 nov ... La folie. Réagir comme ça pour une tartiflette à la dinde... Heureusement que les mexicains et les japonais ne réagissent pas comme ça pour les tortillas à la farine de blé et les sushis au Saint Moret.
Jude Meiressone  @loulilou3 · 23 nov. Oui et moi je voudrais un kebab au cochon bien de chez vous!	

HUMEUR

Les enfants perdus

Dans un contexte de menaces de conflit de plus en plus pesantes, un général déclare que la France doit « accepter de perdre ses enfants ». Il parle en général. Le particulier, lui, sursaute et se voit accablé d'une nouvelle angoisse, comme s'il n'en avait déjà pas assez.

Que Poutine veuille régner sur l'Europe ne fait pas trop mystère. Que, face à lui ou ailleurs, de mauvais chefs d'état désirent se déguiser en général en chef n'a rien de bien neuf non plus. Reste à savoir s'ils en ont l'étoffe, si la panoplie n'est pas trop grande pour eux, si envoyer leurs citoyens au front en tenue de combat les dépoillera, eux, de leur irresponsabilité, de leur nullité, de leur veulerie, du mépris qu'ils manifestent envers le peuple avant même de l'inscrire au casse-pipe... ou si leurs tares ne conduiront pas leur pays à la ruine définitive.

Voici 25 ans que le dictateur du Kremlin corrompt, manipule et massacre à sa guise. 25 ans que ceux qui devaient tenir ferme ont courbé l'échine. Grâce à eux, toujours gourmands de gaz bon marché, le maître de la Russie a pu truquer des élections, mettre en place un réseau de partisans dans les « hautes » sphères occidentales... et l'addition, inévitable, sera déposée sur la table de ceux qui n'ont rien commandé. Comme toujours.

Nos « élites » se repaissent d'atermoiements et de cupidité – recette éprouvée pour conduire aux catastrophes... comme celle du climat, annoncée depuis des lustres. Elle est mortelle, globale et sourde à la négociation... et on ne l'évitera pas à coups de missiles, celle-là. Pas plus qu'une carte de crédit Platinum VIP ne suffira à abaisser le thermostat global à une valeur acceptable. La seule question qui reste est la suivante : combien d'enfants faudra-t-il accepter de perdre avant qu'on arrête de faire comme si c'était le problème de quelqu'un d'autre ? ■ **Eric PATRIS**

Bocognano Pour le futur de la châtaigneraie

*Au cœur de la vallée de la Gravona,
la châtaigneraie corse retrouve un souffle.
En plein cœur du village, de jeunes arbres élevés en
altitude arrivent et sont aujourd'hui viables.
Le fruit d'un travail patient mené par le foyer rural
U Castagnu, la pépinière régionale de Castelluccio
et la commune de Bocognano
La démarche mêle une volonté
de renouveler la châtaigneraie insulaire,
vieillissante et éprouvée par les maladies
et de préserver un patrimoine essentiel à la Corse.*





Photo Marion Perelli

Au pied du Monte d'Oro, la lumière douce d'un matin de novembre éclaire un ballet minutieux. Sur une parcelle communale de Bocognano, les techniciens de la pépinière régionale de Castelluccio prélèvent de jeunes châtaigniers, rangés ensuite à l'arrière d'un véhicule. À leurs côtés, Alexandre Filippi observe chaque geste. Le président du foyer rural U Castagnu ne cache pas sa satisfaction. «C'est l'aboutissement d'un cycle de travail de deux années», sourit-il. Depuis 2019, grâce à un partenariat entre le village, la pépinière régionale et le foyer rural, des plants sains de châtaigniers sont élevés ici, sur un terrain de montagne pensé pour leur offrir les meilleures conditions. Avec pour objectif de donner un nouveau souffle à une châtaigneraie corse vieillissante, éprouvée par le cyprès, l'encre ou le chancre. Pendant des années, les semis étaient dans un premier temps réalisés à Ajaccio à partir de châtaignes récoltées dans la vallée de la Gravona. Mais le climat du littoral ne permet plus aujourd'hui d'accompagner ces jeunes arbres. Il a donc fallu remonter en altitude. «Les semis en godets sont cultivés à Castelluccio, puis transférés à Bocognano pour grandir». À 650 mètres, les sols plus frais et l'air plus stable offrent un environnement idéal. Les

jeunes arbres y sont suivis de près par les équipes de la pépinière et par le chantier d'insertion Aiutu Campagnolu, chargé du nettoyage et de l'entretien de la châtaigneraie une grande partie de l'année. «Cela a permis de créer de l'activité au village. C'est un cercle vertueux pour nous qui nous battons pour une ruralité vivace», souligne Alexandre Filippi.

*«Cela a permis de créer de l'activité au village.
C'est un cercle vertueux pour nous qui nous battons pour une ruralité vivace»*

À deux ans, ces plants atteignent près d'un mètre et sont enfin prêts à quitter Bocognano. «Quand ils ont un aspect optimal, c'est-à-dire que ce sont déjà de petits arbres costauds et résistants, on prélève ces plants pour les mettre à la vente», indique-t-il. Traditionnellement, la commercialisation débute à la Fiera di a Castagna, début décembre. Mais cette année, les organisateurs ont décidé d'anticiper. «Nous avons décidé de commencer la vente des plants de châtaigniers en amont, directement à la pépinière de Castelluccio. Depuis le 6 novembre, les personnes intéressées peuvent réserver leurs plants et aller les récupérer

là-bas. Ceux qui restent seront proposés sur le champ de foire à Bocognano.» Vendu 25 euros, chaque jeune arbre est destiné aussi bien aux castanéiculteurs qu'aux communes ou aux particuliers. «Tout le monde peut en acheter. Ce sont des arbres sains, exempts de toutes maladies, prêts à être réimplantés en altitude». Cultivés à partir de greffons nustrali, ces plants appartiennent aux variétés Arizinca et Bastelicaccia, toutes deux inscrites au cahier des charges de l'AOP «Farine de châtaigne corse» et reconnues pour leur résistance. Environ 400 jeunes arbres ont été prélevés cette année, tandis que 800 pousses poursuivent leur croissance à Castelluccio.

Mais Alexandre Filippi prévient: «Quand on achète un châtaignier, c'est un investissement à long terme. Il peut mettre 10 à 15 ans et même parfois jusqu'à trente ans pour être productif». Il observe néanmoins un signe encourageant: «Il y a de plus en plus de jeunes castanéiculteurs. Cela montre que la profession se renouvelle, donc il faut renouveler les arbres aussi. De notre point de vue, il faut coupler cette replantation avec la régénération des anciennes châtaigneraies, c'est-à-dire faire en sorte qu'elles soient plus productives en les nettoyant, les élaguant, en faisant en sorte qu'elles aient une nouvelle vie». Dans le même temps, le

A FIERA DI A CASTAGNA, «SEMPRI VIVA» PÀ A SO 43A EDIZIONE

Elle fait son retour du 5 au 7 décembre. Quelques mois après l'incendie qui a détruit presque tout le matériel du Foyer rural U Castagnu, organisateur de l'événement, a Fiera di a Castagna fait son retour pour sa 43^e édition afin de mettre en lumière la châtaigne, les savoir-faire insulaires et celles et ceux qui font vivre la ruralité corse. Depuis 1982, elle est devenue un rendez-vous majeur de l'automne, attirant chaque année près de 15000 visiteurs et plus de 150 exposants sous un chapiteau de 3000 m². L'édition 2025 réunira une vingtaine de producteurs de châtaignes et de nombreux artisans. Les visiteurs retrouveront huiles essentielles, cosmétiques, bijoux, biscuits, chocolats, fromages fermiers, huile d'olive, vins, bières, liqueurs, miels ou encore fruits et légumes. Les producteurs basques feront également leur retour avec foie gras, piment d'Espelette et fromages. En faisant briller cette ruralité toujours vive, et malgré les difficultés du monde agricole et l'acte malveillant qui a frappé l'association, les organisateurs affirment vouloir ainsi démontrer qu'un avenir demeure possible en Corse. Dans cette optique, cette édition portera le slogan «Sempri Viva!», pour rappeler que la foire, la filière et la culture corse restent vivantes. La manifestation mettra aussi l'accent sur l'arrivée de nouvelles générations de producteurs. Et puis, comme chaque année, le vendredi sera consacré à la Ghjurnata di a Tramandera, organisée depuis 2017. Près de 600 élèves sont attendus pour une journée bilingue de découverte des savoir-faire, avec des ateliers animés par divers acteurs du monde agricole, culturel et artisanal. Ils pourront notamment suivre des démonstrations de fabrication du fromage, du travail du cuir et déguster une pulenta préparée par les bénévoles. ■ MP



Photo: Manon Perelli

président du foyer rural U Castagnu pointe l'importance symbolique et culturelle du châtaignier. «C'est un arbre totem en Corse. Chacun d'entre nous peut y rattacher quelque chose. Communiquer sur le châtaignier, c'est communiquer aussi sur une Corse qu'on veut voir se développer au même titre que nos plants», glisse-t-il en posant en parallèle: «Pour nous, il était important d'être à la pointe du combat car le foyer rural de Bocognano, depuis la création de la foire, a été catalyseur de la renaissance de la castaniculture. Dès le début on s'est battu pour que la châtaigne revive». Une vision partagée par Achille Martinetti, le maire de Bocognano, pour qui la démarche dépasse largement les frontières du village. «C'est essentiel pour la Corse que ce type d'expérience

se développe. C'est la seule action qui permette de sauver la châtaigneraie et de lui trouver une vocation future, économique et pourquoi pas environnementale. Il faut préparer l'avenir». Dans cette optique, la commune mène depuis 20 ans un travail patient pour préserver les variétés locales. «Produire des plants en conservant au maximum toutes les variétés, c'est garantir la richesse de notre patrimoine. La diversité compte car chaque châtaigne, chaque variété a sa fonction», souligne le maire en indiquant également que Bocognano travaille également avec l'université de Turin et plusieurs régions du Piémont pour anticiper l'impact du changement climatique sur le châtaignier. «Cette confrontation d'expériences nous permet de tester des options adaptées

à notre territoire. Il ne s'agit pas de replanter toutes les châtaigneraies comme elles étaient, mais de choisir des zones propices et de mener des expérimentations pour assurer la survie et la vitalité des arbres», explique-t-il. Un nouveau projet est d'ailleurs déjà en maturation. «Nous prévoyons de réservé une surface importante, avec un sol et une capacité d'irrigation favorables, pour approfondir nos expérimentations. Et pourquoi pas, faire un conservatoire des variétés... des choses qui s'inscrivent dans le temps, qui seront portées par une ou deux ou trois générations», dévoile Achille Martinetti. «Nous mettons ainsi en place les conditions pour que la châtaigneraie se perpétue». ■ Manon PERELLI

Plus d'infos:

Il est possible d'acheter les plants de jeunes châtaigniers auprès de la Pépinière forestière régionale de Castellucciu au prix de 25 euros, sur rendez-vous en contactant le 06 09 771242 ou directement à a Fiera di a Castagna début décembre.

Les chiffres de la semaine**40 %**

des Français prévoient de se déplacer pendant les fêtes de fin d'année, selon la dernière étude du moteur de recherche dédié aux voyages Kayak. Parmi eux, 28 % rejoindront leur famille dans une autre région, 7 % envisagent une destination hivernale et « traditionnelle », 5 % veulent partir « au soleil », 5 % rejoindront des proches à l'étranger, et 4 % optent pour un voyage solo pour se ressourcer. 26 % considèrent cette période comme le meilleur moment de l'année pour partir. Les recherches de vols pour Noël sont en hausse de 14 %.

40 %

des élèves de CM1 et CM2 ont toujours un niveau insuffisant en lecture, à en juger par les résultats 2025 des évaluations du niveau de lecture à l'entrée en CM1 et CM2 rendus publics par le ministère de l'Éducation nationale. En CM1, 32,8 % des élèves ont un niveau jugé insuffisant ou fragile lorsqu'il s'agit de comprendre un texte lu seul et 42,3 % ont un niveau jugé insuffisant ou fragile en ce qui concerne la lecture d'un texte à voix haute. En CM2, 43,9 % des élèves ont un niveau jugé insuffisant ou fragile s'agissant de la compréhension d'un texte lu seul et 46,8 % ont un niveau considéré comme insuffisant ou fragile pour la lecture d'un texte à voix haute.

333 329

passagers comptabilisés sur l'ensemble des ports de Corse en octobre 2025, soit une augmentation de 7,44 % par rapport à octobre 2024. La principale hausse concerne le trafic régulier national (9,23 %), viennent ensuite le trafic lié aux croisières (6,80 %) et le trafic régulier international (6,80 %). Le cumul du nombre de passagers depuis le premier janvier 2025 s'établit à 4224330, en hausse de 1,40 % par rapport à la même période en 2024, la hausse pour les trafics réguliers (national et international) étant de 2,04 %.

**Transports maritimes
Corsica Ferries étoffe sa flotte**

Photo via Corsica Ferries

La compagnie maritime Corsica Ferries, qui opère sur le marché du transport de passagers et de véhicules entre le continent européen (France et Italie) et la Corse, la Sardaigne et les Baléares, a récemment acquis le navire *Stena Vision* auprès de la société suédoise Stena Line. Commandé en 1971 aux chantiers Stocznia de Gdynia, mais livré en fine en 1987 et affecté aux liaisons Suède-Allemagne de l'Ouest puis Suède-Pologne, il a ensuite été redéployé sur une ligne de Stena Line entre l'Irlande et la France jusqu'à la fermeture de celle-ci, fin septembre 2025, avant d'être cédé en novembre à la Corsica Ferries. Le navire fera l'objet de quelques modifications avant d'entrer en service sous le nom de *Mega Serena*. Il est en revanche déjà équipé d'un système de connexion électrique à quai et pourra se brancher au réseau lors des escales, réduisant ainsi les émissions de CO₂, le bruit et les vibrations, permettant de contribuer aux objectifs de décarbonation du transport maritime et à la transition vers des ports plus respectueux de l'environnement. «L'arrivée du *Mega Serena* représente une étape importante dans notre croissance et confirme notre engagement envers un service efficace, sûr et respectueux de l'environnement. Cette nouvelle unité nous permettra d'enrichir notre offre et de répondre aux évolutions du marché», déclare Sébastien Romani, directeur commercial de Corsica Ferries. D'un tonnage brut de 39 200 tonnes, le *Mega Serena* pourra, après travaux d'adaptation, accueillir jusqu'à 2 000 passagers et plus de 600 véhicules ou 2 000 mètres linéaires de fret roulant. Corsica Ferries souligne qu'il «bénéficie des technologies les plus récentes en matière de sécurité, de performance et de durabilité». Cette nouvelle unité vient renforcer la flotte de la compagnie et soutenir son développement sur les principales lignes méditerranéennes. Septième au rang mondial des compagnies de ferries pour la capacité de couchages et dixième pour la capacité de transport de passagers, Corsica Ferries indique avoir transporté 3,5 millions de passagers en 2024, en assurant la desserte de dix lignes avec une flotte de onze navires. En 2026, le *Mega Serena* entrera en service sur les routes méditerranéennes déjà opérées par Corsica Ferries. ■ AN

**Municipales 2026
La filière viticole AOC propose un pacte aux candidats**

A l'approche des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la filière viticole d'appellation réunie au sein de la Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie AOC (CNAOC) appelle élus locaux et candidats à s'engager aux côtés des vigneron au travers de la signature d'un pacte en faveur des territoires viticoles. La CNAOC met en avant le poids économique de la viticulture française, présente dans 90 départements et 20 000 communes : 440 000 emplois directs et indirects, 92 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, 12 millions d'œnotouristes chaque année et 5,4 milliards d'euros de retombées économiques sur les territoires. Ainsi, dans le Sud-Est (Corse incluse), on dénombre 46 AOC pour 787 communes viticoles, 9 800 exploitants et près de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Les vigneron souhaitent voir maires sortants ou nouveaux candidats s'engager sur un document de référence destiné à soutenir la viticulture, l'économie rurale et l'attractivité des communes. «Nous ne demandons pas de subventions, mais un dialogue et des décisions locales qui tiennent compte de la réalité viticole. Ce pacte, c'est une méthode de travail commune entre les élus et la filière, pour préserver nos terroirs, dynamiser nos villages et renforcer le lien entre viticulture, culture et tourisme», explique Damien Gilles, président de la Fédération des syndicats de producteurs de vins à AOC du Sud-Est. Le pacte porte sur dix propositions. Comme par exemple permettre aux organismes de défense et de gestion d'être déclarés «personne publique associée» et ainsi pouvoir contribuer à l'élaboration des documents d'urbanisme et rendre un avis sur les projets d'installation annexes au vignoble ayant un impact sur l'AOC. Ou encore la mise en place de zones agricoles protégées et créer une zone de partage claire entre la zone d'expansion économique et les aires géographiques AOC. ■ AN



**INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU**

CREATIONS SOCIETES

N° 01

AIME RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Parc d'Activité de la Gravona

Lieu-dit Sinale - 20167 Tavaco

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 17 novembre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : AIME RESTAURATION
Siège : Parc d'Activité de la Gravona, Lieu-dit Sinale, 20167 Tavaco

Durée : QUATRE-VINGT DIX-NEUF (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet :

- Grande restauration, pizzeria, brasserie, vente de plats ou pizzas à consommer sur place, à emporter ou en livraison ;
- Activité de traiteur à emporter ou en livraison ;
- Organisation d'événements.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Stéphanie RICHARD, demeurant Villa Beauséjour, Prate Tondu, 20167 Sarrola-Carcopino. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PINO (20228), le 17/11/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : TOGA
Siège social : 190, Strada di Taverna, 20228 Pino

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet.

Eventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un [ou plusieurs] associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Guillaume, Ascagne, Jean-Pierre SANTINI demeurant 190, Strada di Taverna, 20228 Pino

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 18/11/2025, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ALMAN,
Siège social : Strada di a Grondinaja 664 - 20111 Casaliglione

Objet : Conception, recherche, formulation, fabrication, conditionnement, distribution, commercialisation et promotion de produits cosmétiques, de soins et de beauté pour femmes et hommes, y compris de gammes de produits de luxe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 500 euros
Gérance : Madame Céline MORATI, demeurant Strada di a Grondinaja 664 - 20111 Casaliglione.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 04

VAREON Expert-Comptable à Ajaccio

HOLDING GROUPE BRUSCHI

Société de Participations Financières

de Profession Libérale de Médecins

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 95.000 euros

Siège social : rue du Stazzale

Immeuble Le Delta

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 04.11.2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société de Participations Financières de Profession Libérale par Actions Simplifiée

Dénomination :

HOLDING GROUPE BRUSCHI

Siège : rue du Stazzale - Immeuble Le Delta - 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 95.000 euros

Objet : La prise de participation, détenzione et gestion de titres de sociétés, Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Sébastien BRUSCHI demeurant rue du Stazzale - Immeuble Le Delta - 20137 Porto-Vecchio.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 05

MAEVA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : C/O Evelyne PERQUY

Les Jardins Cardellu, Bât B
20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 20 novembre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : MAEVA

Siège social : Les Jardins Cardellu, Bât B, 20260 Calvi

Objet social :

- L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel commercial ou industriel.

- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

- La prise de tous intérêts et participation dans toutes sociétés.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1000 euros

Gérance : Madame Margaux VANDEVOORDE

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 06

SALDATURA FERRONNERIE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Capanne
20252 Campitello

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAMPITELLO du 14/11/2025 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale :

SALDATURA FERRONNERIE

Siège social : Lieu-dit Capanne, 20252 Campitello

Objet social : La conception, la fabrication, la restauration et la pose d'ouvrages métalliques artisanaux, notamment en fer forgé, acier, inox, aluminium ou tout autre métal ; la réalisation de travaux de ferronnerie, métallerie, serrurerie, menuiserie métallique et structures métalliques ; la création d'ouvrages décoratifs, artistiques ou fonctionnels tels que grilles, rampes, garde-corps, portails, escaliers, verrières, mobilier et éléments d'aménagement intérieur ou extérieur ; l'entretien, la réparation et la rénovation d'ouvrages existants ; l'achat et la vente de matériaux, fournitures, accessoires et produits liés à l'activité de ferronnerie et de métallerie ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1000 euros
Gérance : Monsieur Mattéo GRAZIANI. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.



N° 07

AVIS DE CONSTITUTION DE SAS

Suivant l'acte sous seing privé en date du 20/11/2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiées [SAS] dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : RR DISTRIB

Capital social : 1000 €, divisé en 100 parts de numéraire libérées en totalité, d'une valeur nominale de 10 €.

Siège social : Lieu-dit Forcone - quartier Casabianca - 20100 Sartène

Objet : Commerce de détail alimentaire
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Président : La société LPO CORSICA inscrite au registre du commerce d'Ajaccio sous le numéro 901390419 représentée par Monsieur Olivier ROURE né le 05/12/1978 à Sartène, de nationalité française, demeurant : 26, rue Jean Jaurès - 20100 Sartène

Directeur Général : Monsieur RAFFALLI Baptiste, Etienne, né le 24 juillet 1987 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant : 26, rue Jean Jaurès - 20100 Sartène

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 17 Novembre 2025, à Saint-Florent [20217], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

PALAZZO COMPANY

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations dans les sociétés ayant leur siège tant en France qu'à l'étranger,

- toutes prestations de services, notamment administrative, comptable, informatique, de gestion, d'études, au profit des sociétés du groupe formé par les filiales directes ou indirectes, ou toutes autres sociétés tierces,

- toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres et notamment l'octroi de prêts, d'avances en compte courant, de garanties...,

- et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridiques, économiques ou financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement, par son exploitation directe ou indirecte ou la prise de participation.

Siège social : 8, Rue Pierre Casale - 20217 Saint-Florent

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Madame Audrey PALAZZO. Née le 05 mai 1986 à BASTIA [Haute-Corse], de nationalité française, demeurant L'Aliso Faggioli, 20217 Saint-Florent. Transmission des actions - Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

MODIFICATION GERANT

N° 09

« LES TROIS PECHEURS »

SCI au capital de 1.500 €uros

Siège social : c/o M. PERRINO

Résidence Parc Impérial

Le Trianon - Route des Cèdres

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 499 371 524

CHANGEMENT de GERANT

Aux termes de décisions de l'assemblée générale des associés en date du 25 novembre 2025, la démission de Monsieur Antony PERRINO des fonctions de Gérant a été acceptée. Les associés désignent Monsieur François PERRINO, né le 18/7/1949 aux fonctions de Gérant sans limitation de durée, ce qu'il accepte. Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, François PERRINO, gérant.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 10

CABINET EXPERTISE
COMPTABLE
CAMPAGNA JEAN MARIE
COMPTABLE - FISCAL
JURIDIQUE - SOCIAL
Lieu-dit Ardisson - 20600 Furiani
04.95.33.06.56

AVIS DE MODIFICATION

DENOMINATION :
S.A.S.U LSK. A

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 01 Novembre 2025, la collectivité des associées a décidé :

* Transfert du siège social :

- à décidé de transférer le siège social au : U Boscu d'Ortale, Villa 70, 460, Route de Rutali, 20620 Biguglia, et ce à compter du 01 Novembre 2025.

- à décider de fermer l'ancien siège social qui était situé : 07, Rue des Mangues, Domaine de Centu Chiane, 20290 BORGO.

Et ce à compter du 01 Novembre 2025.

* ARTICLE N° 4 - SIEGE SOCIAL.

Le siège social est fixé : U Boscu d'Ortale, Villa 70, 460, Route de Rutali, 20620 Biguglia.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Pour Avis,

N° 11

MBM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 7, Résidence A Murella
Rue Commandant Quilici
20137 Porto-Vecchio
938 443 785 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 21/11/2025, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social : 7, Résidence A Murella, Rue Commandant Quilici, 20137 PORTO-VECCIO au : 170, Strada di a Muntagna, Abbazia, 20243 Prunelli di Fiumorbu à compter du 21/11/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 12

FILPAR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.370.668 euros
Siège social : Poretta
20290 Lucciana
343 048 294 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de décisions unanimes des associés en date du 24 décembre 2024 le capital social a été réduit de la somme de 379.428 Euros, pour être ramené de 3.750.096 Euros à 3.370.668 Euros, par voie d'annulation de neuf mille trente quatre (9034) actions, de 42 Euros de valeur nominale chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

SOCOTRI ETRUSCA

N° 13
SAS au capital de 900 euros
Immatriculée au RCS de BASTIA
Sous le numéro 895 092 773
Dont le siège social est situé :
1, Lot Via Romana
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/11/2025, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 210.000 €, pour le porter de 900 € à 210.900 €, par l'émission de 975 actions nouvelles de 1 € chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 209.025 €.

En conséquence, l'article 7 des statuts relatif au capital social a été modifié.

- Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de NEUF CENT EUROS [900 euros]. Il est divisé en 900 actions de 1 euros chacune, entièrement libérées.

- Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT DIX MILLE NEUF CENT EUROS [210.900 euros]. Il est divisé en 1875 actions de 1 euros chacune, entièrement libérées. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, La Présidence.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHESES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 14

CORSINI AUTOMOBILES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Porté à 100.000,00 euros

Siège social : Travo, 20240 Ventiseri
503 661 084 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 27 octobre 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 90.000,00 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Dix mille euros [10.000 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Cent mille euros [100.000,00 euros].

Pour avis,
La Gérance.

N° 15

JAJE SARL

Capital : 500 €
Siège Social :
106, route Strado di Belgude
20225 Feliceto
844 780 445 RCS Bastia

L'AGE du 24/11/2025 a augmenté à même date le capital social de 250.000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles et création de parts nouvelles : Capital social : Ancienne mention : 500 € - Nouvelle mention : 250.500 €. Dépôt légal au GTC de Bastia.

Le Gérant,

N° 16 AECN ASSOCIATION EXERCICE COMPTABLE NATIONALE

O delice

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 1, Rue de la Miséricorde
20200 Bastia
RCS Bastia 993 112 739

AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes d'une délibération en date du 15/11/2025, l'AGE a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1000 € pour le porter de 1000 € à 2000€.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 17

ALBERT 1ER IMMOBILIER BY STG

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social : 4, Boulevard Albert 1er
20000 Ajaccio
823 438 270 RCS Ajaccio

Par assemblée générale mixte du 13/11/2025, il a été décidé :

- une réduction de capital non motivée par des pertes pour un montant de 501 euros, par voie de rachat 167 parts sociales émises par la société en vue de leur annulation, de ramener le capital de 1500 euros à 999 euros ;

- d'augmenter le capital en numéraire de trois euros, assorti d'une prime d'émission de 320,3532934132 euros, pour le porter de 999 euros à 1002 euros ;

- la modification des statuts et la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention : Capital social : 1500 euros

* Nouvelle mention : Capital social : 1002 euros

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence ;

- de prendre acte de la démission de Monsieur Christian LUCCHINI de ses fonctions de gérant, et, en lieu et place, Monsieur Luc-Vincent ROCCHETTI demeurant 15, route des Milelli, Parc Au-rancia 2, 20090 Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 18

LVB COM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000€
Lotissement l'Albitru
20129 Bastelicaccia
949 095 194 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1er novembre 2025, il résulte que :

- Monsieur Frédéric BALDACCHINO, demeurant lotissement l'Albitru, app. lot 3, rdc, lieu-dit Colombina, 20129 BASTELICACCIA a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Laurence DENTE, démissionnaire. L'article 37 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Laurence DENTE a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Frédéric BALDACCHINO.

Pour avis,
Le Président.

N° 19

**CABINET EXPERTISE
COMPTABLE**
CAMPAGNA JEAN MARIE
COMPTABLE - FISCAL
JURIDIQUE - SOCIAL
Lieu-dit Ardisson - 20600 Furiani
04.95.33.06.56

AVIS DE MODIFICATION

DENOMINATION :
S.A.S.U MP BTP

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 01 Novembre 2025, la collectivité des associées a décidé :

* Extension de l'objet social :
En conséquence, de la première résolution, l'article 02 «Objet» des statuts a été modifié comme suit :

* ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL
L'exploitation d'une entreprise de maçonnerie, réalisation de tous travaux de bâtiments, carrelage, étanchéité, cloisons, peintures, second œuvre, finition intérieur, extérieur, ainsi que l'application de produits de revêtements (enduits, crépis...) aussi bien pour les particuliers que les professionnels.
Le reste de l'article demeure inchangé.

* Transfert du siège l'objet social :
- à décidé de transférer le siège social au : Résidence I Querci, Hameau de Querciolo, 20213 SORBO-OCAGNANO, et ce à compter du 01 Novembre 2025.
- à décider de fermer l'ancien siège social qui était situé : Résidence Paese Novu Y2, Route Royale, 20600 BASTIA, et ce à compter du 01 Novembre 2025.

* ARTICLE N° 4 - SIEGE SOCIAL.
Le siège social est fixé : Résidence I Querci, Hameau de Querciolo, 20213 SORBO-OCAGNANO.

Le reste de l'article demeure inchangé.
Pour Avis,

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 20

**RESILIATION
DE LOCATION-GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de café, bar avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, petite restauration sur place, organisation de soirées à thème, situé à Rue Giudice de Curnaca, 20137 Porto-Vecchio, qui avait été consentie le 3 juin 2024 sous un acte sous seing privé par la SAS L'ALTRU VERSU, représentée par M. SUSINI Jean Marc au profit de Mme MAKULA Natasa, a pris fin le 31 octobre 2025 par résiliation amiable résultant d'un acte sous seing privé signé le 1er octobre 2025.

N° 21

AVIS

Aux termes d'un SSP en date du 24/11/2025, la société FC BURGER SARL au capital de 10000 € située 3, Place Paoli, 20220 L'ÎLE-ROUSSE immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 810814541 a donné en location gérance à la société CHICOFRA SASU au capital de 101 € située 11, Palais des Allées, 5ème droite, 20220 L'ÎLE-ROUSSE immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 900157033 un fonds de commerce de restauration, boisson licence III situé 3, Place Paoli, 20220 L'ÎLE-ROUSSE à compter du 01/11/2025 au 31/10/2026. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 12 mois.

N° 22

AVIS

Le contrat de location gérance signé le 19 mars 2025 suivant acte sous seing privé et consenti à compter du 1er avril 2025 jusqu'au 31/03/2026 par :

La SAS LUCIA au capital de 1000 euros dont le siège social est sis Lieu-Dit au Ponte, Olmeta di Tuda, 20232 OLETTA, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 948 061 619, bailleur.

A : La Sas GHJU au capital de 500 Euros dont le siège social est sis N°24, Sant'Alesio, 20200 VIGNALE, immatriculée au RCS de BASTIA, sous le N°942 371 790 locataire-gérant.

Ayant pour objet l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restauration traditionnelle, situé Lieu-Dit au Ponte, Olmeta di Tuda, 20232 OLETTA.

A pris fin le 03 novembre 2025.

Pour avis,

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 23

**EUREX FISM BASTIA
CAPOROSSI B**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège social :

Chez M. Caporossi Barthélémy

35, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Siège de liquidation :

35, Rue César Campinchi

20200 Bastia

502 034 093 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 25 novembre 2025 à BASTIA, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Barthélémy CAPOROSSI, demeurant 35, RUE César CAMPINCHI, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation au 31 octobre 2025.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 24

RE(CO)NAISSANCE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

En cours de liquidation

Au capital de 2500,00 €

Siège social : 41, Bd Paoli

20200 Bastia

901 572 180 R.C.S. Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2025, l'associé unique a : approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/10/2025 donné quitus au Liquidateur, Jean-François CARLOTTI, demeurant 41, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA et l'a déchargé de son mandat ; constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2025.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 25

No Stress Thaï

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Avenue Eugène Macchini

Diamant I, 20000 Ajaccio

Siège de liquidation :

Avenue Eugène Macchini

Diamant I, 20000 Ajaccio

853 096 303 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 13 novembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 13 novembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Olivier DEVARENNE, demeurant ALBITRECCIA 1666, Lieu-dit Tozza, Molini, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Avenue Eugène Macchini, Diamant I, 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCEPTE

DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE 0495320440

N° 26

Raison sociale :

APE ALTA ROCCA

Forme : Société par Actions Simplifiée

Au capital de 8,600 €

Siège social : Place de la Fontaine

20116 Zérubia - RCS 904 291 184

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2025, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Manosinh SCHADEGG née PHOUTONG, demeurant à 438, Vangonu, 20117 Serra-di-Scopamène pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à 438, Vangonu, 20117 Serra-di-Scopamène. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 27

**SARL RICHARME
ELECTRICITE**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 9146,94 € euros

Siège social : Calderazzo

20100 Sartène

411 993 868 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2025 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 novembre 2025 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, M. RICHARME Alain demeurant Quartier CALDAREZZO, 20100 SARTENE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Quartier CALDAREZZO, 20100 SARTENE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 28

**SARL RELAIS
SAINT ANTOINE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Faubourg Saint Antoine Immeuble Bianchini, 20250 Corté RCS Bastia 390 829 992

AVIS DE DISSOLUTION

Les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29 octobre 2025 et sa mise en liquidation amiable. Les associés ont nommé Monsieur BIANCHINI Dominique, demeurant Faubourg Saint Antoine, 20250 Corté, liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à sa clôture. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société Faubourg Saint Antoine, immeuble Bianchini, 20250 Corté. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Mention faite au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

**DECLARATION
D'ABSENCE**

N° 29

**AVIS DE DECLARATION
D'ABSENCE**

Il est porté à la connaissance du public que Mme Véronique KOCIAN a déposé une requête devant le Tribunal judiciaire de Bastia concernant M. Josef KOCIAN, né le 6 janvier 1973, demeurant au Camp Raffalli, Route de Bastia à Calvi, disparu depuis mai 2010, aucune nouvelle n'ayant été reçue.

Toute personne ayant des informations, est invitée à les communiquer au Tribunal judiciaire de Bastia.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème Parution,

Par arrêté n° 2025 - 2759 en date du 03 novembre 2025 la Commune d'Ajaccio informe le public de la tenue d'une enquête publique unique relative à :

- La demande de permis de construire concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque déposée par la société Centrale photovoltaïque de Saint-Antoine sur les sites dégradés de Saint-Antoine, sur la commune d'Ajaccio ;
- La demande de dérogation à la loi Littoral, au titre de l'article L.121-12-1 du code de l'urbanisme ;

- La procédure de déclaration de projet important mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ajaccio.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de la Direction Générale des Services Techniques de la Mairie d'Ajaccio, 6, Boulevard Lantivy, 20000 AJACCIO, désignée siège de l'enquête publique du lundi 24 novembre 2025 à partir de 9h00 au mardi 23 décembre 2025 inclus jusqu'à 17h00.

Ont été désignés par décision n°E25000043/20 du Tribunal Administratif de Bastia du 29 août 2025, Mme Josiane CASANOVA en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. André FREDIANI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- sur support «papier» et sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux de la Direction Générale des services Techniques de la Mairie d'Ajaccio, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00 ;
- sous format numérique, sur le registre dématérialisé via le lien :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6867>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions qui seront publiées et consultables :

* sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public dans les locaux de la Direction Générale des services Techniques de la commune d'Ajaccio aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

* sur le registre dématérialisé via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6867>

* Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6867@registre-dematerialise.fr

* par correspondance postale adressée à la commissaire-enquêtrice à la « mairie d'Ajaccio, Direction Générale des Services Techniques, DHRU, 6, Boulevard Lantivy, 20000 AJACCIO », jusqu'au 23 décembre 2025 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qui se tiendront à la Direction Générale des Services techniques de la commune d'Ajaccio le lundi 24 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00, le mercredi 10 décembre 2025 de 09h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00 et le mardi 23 décembre 2025 de 09h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00.

A l'issue de cette l'enquête publique unique, les décisions suivantes pourront être adoptées :

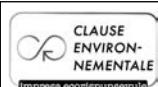
- Une décision du Ministre en charge de l'urbanisme autorisant ou refusant la dérogation à la loi Littoral au titre de l'article L.121-21-1 du code de l'urbanisme ;
- Une délibération du Conseil Municipal se prononçant sur l'approbation de la déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de centrale photovoltaïque au sol au titre des dispositions de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme et important mise en compatibilité du PLU de la commune d'Ajaccio ;
- Un arrêté préfectoral par le Préfet de Corse-du-Sud se prononçant sur la demande de permis de construire. La décision sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai du délai d'instruction, en application de l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables durant un an en version papier en mairie d'Ajaccio, Direction Générale des Services Techniques, 6, bd Lantivy, 20000 Ajaccio et sur le site internet de la Mairie d'Ajaccio : <https://ajaccio.corsica/>

Contacts pour toutes informations :

- La Mairie d'Ajaccio pour la procédure de déclaration de projet - Direction Générale des Services Techniques - François Auclair - f.auclair@ville-ajaccio.fr - 04 95 51 52 74

- Ou la personne responsable du projet : Mélanie De Azevedo - Directrice de Projets - EDF power solutions melanie.deazevedo@edf-power.com



AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval
BP 215 - 20187 AJACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : RD59 PR 17,000 Elargissement du pont de l'Orgou [2lots] Commune De Sotta

Numéro de référence : 2023-3DIP-0288

Date limite de remise des offres : 19/12/25 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : [https://marchespublics.isula.corsica/](https://marchespublics.isula.corsica)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/11/25.

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Procédure adaptée ouverte

Article R2123-1 du Code de la commande publique

1. Pouvoir adjudicateur :

Mairie de Lozzi

Représentée par son Maire Monsieur François Acquaviva

Adresse : Village - 20224 LOZZI

Tél. : 04 95 48 00 48

Courriel : cumuna-lozzi@orange.fr

Profil acheteur : www.achatspublicscorse.com

2. Objet du marché : Réhabilitation et extension du refuge de l'Ercu (1667 m) - Commune de Lozzi (Haute-Corse)

Marché public de travaux portant sur la réhabilitation et l'extension d'un refuge situé en site isolé de montagne, accessible exclusivement à pied ou par voie aérienne (hélicoptère).

Classification CPV :

- 45000000-7 / 45212410-3 – Travaux de maçonnerie
- 45422000-1 / 45422100-2 – Ossature bois, charpente
- 44190000-8 – Métallerie
- 45310000-3 / 45315100-9 – Électricité
- 45310000-0 / 45330000-9 – Chauffage, ventilation, plomberie

3. Allotissement :

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 00 - CCTC : clauses générales applicables à tous les corps d'état

Lot 01A - Gros œuvre : démolition, terrassements, structure, bois

Lot 01B - VRD, aménagements paysagers, maçonnerie diverses, revêtements et cloisonnements

Lot 02 - Menuiserie / serrurerie / aménagements divers

Lot 03 - Électricité CFO / CFA / photovoltaïque

Lot 04 - Plomberie - ventilation

4. Durée d'exécution : 14 mois.

5. Caractéristiques principales :

- Marché ordinaire de travaux à prix forfaitaires
- Prix non révisables
- Clause environnementale
- Pénalités de retard : $P = V \times R / 800$

6. Procédure :

Procédure adaptée ouverte (MAPA) – Article R2123-1 du CCP

7. Conditions de participation / Contenu des plis :

Les candidats doivent fournir les éléments mentionnés dans le règlement de consultation :

- Certificats fiscaux et sociaux
- Attestations d'assurance (RC + décennale)
- Kbis

- Formulaires DC1 et DC2 (ou DUME)

- Acte d'engagement, DPFG, cadre du mémoire technique, etc.

Les variantes sont autorisées sous réserve du respect du projet architectural.

8. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse selon :

1. Valeur technique - 60 %

Moyens humains : 12

Méthodologie : 27

Organisation du chantier : 12

Démarche environnementale : 9

2. Prix - 40 %

9. Remise des offres :

Plateforme : www.achatspublicscorse.com

Remise électronique exclusivement

Date limite : 09 janvier 2026 à 16h00

10. Validité des offres : 180 jours

11. Renseignements complémentaires :

Questions via la plateforme au plus tard 8 jours avant la date limite

12. Recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia

greffe.ta-bastia@juradm.fr

13. Dates clés :

Envoi à publication : 24 novembre 2025

Date limite de réception des plis : 09 Janvier 2026 à 16h00.

AVIS DE MARCHÉ

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse,

6, rue François Vittori

20600 BASTIA

Tel : 04 95 30.15.50

Mail : services@oph2c.corsica

adresse internet : www.oph2c.corsica

Objet du marché : Remplacement de chaudières murales individuelles gaz hors d'usage et prestations associées, dans les logements de l'Office Public de l'Habitat de la collectivité de Corse.

- Lot 1 : Secteur Haute-Corse

- Lot 2 : Secteur Corse-du-Sud

Date limite de réception des offres : 17 décembre 2025 à 12h00

Pour retrouver l'avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : [https://oph-corse.e-marchespublics.com](http://oph-corse.e-marchespublics.com)

Date d'envoi à la publication : 24 novembre 2025.

Commune d'AREGNO

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE n°2025/02

Marché global de performance portant sur la rénovation d'installations d'éclairage public de la commune d'AREGNO

ACHETEUR

Nom, adresses et point(s) de contact :

Commune d'AREGNO
Mairie
7, Piazza Sant Antone Abbate
20220 AREGNO
Tel : 04 95 61 70 34
Email : mairie.aregno@orange.fr

COMMUNICATION

Conditions de retrait du dossier de consultation :

Retrait gratuit de l'ensemble des documents de la consultation sur le profil acheteur de la commune d'AREGNO : <https://www.e-marchesppublics.com>

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Dépôt obligatoire des offres électroniques via le profil acheteur de la commune d'AREGNO : <https://www.e-marchesppublics.com>

PROCEDURE :

Type de procédure

Marché global de performance au sens de l'article L.2171-3 du Code de la Commande Publique [CCP] passé selon la Procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11^e du Code de la Commande Publique [CCP].

Conditions de participation : Voir règlement de la consultation

Cautionnement et garanties exigés :

Conformément aux articles L.2191-2 du CCP, une avance est accordée au titulaire. Le montant de l'avance est fixé à 5,0 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché. Son versement est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de l'avance consentie.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats seuls ou sous forme de groupements.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements ;

Le groupement imposé sera de nature conjointe avec mandataire solidaire.

Date limite de réception des offres : 12 janvier 2026 à 12H00.

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Variante : Non

Echantillon : Oui

Enchère électronique : Non

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2025/02

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : Français

Information concernant l'accord sur les marchés publics [AMP] :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics [AMP] : Oui

Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

IDENTIFICATION DU MARCHE

Intitulé : Marché global de performance portant sur la rénovation des installations d'éclairage public de la commune d'AREGNO

Classification CPV : 45316110-9

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché :

Réalisation de travaux de réhabilitation de modernisation des installations d'éclairage public.

Le périmètre porte sur :

- 12 armoires de commande ;
- 250 points lumineux environ ;

Lieu principal d'exécution du marché : Commune d'AREGNO

Durée du marché

Le présent marché est prévu pour une durée de 30 mois, sans reconduction, décomposés comme suit :

Délai de réalisation des travaux d'amélioration-rénovation : Six (6) mois

Durée des prestations de maintenance : Vingt-quatre (24) mois

La consultation comporte des tranches : Non

Marché allotri : Non

Visite obligatoire : Non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le financement de l'opération est assuré par des fonds d'Etat et des ressources budgétaires propres de la commune d'AREGNO.

Le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours, conformément aux règles de la comptabilité publique par mandat administratif.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des offres : Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours, service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Tribunal Administratif de BASTIA

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 19 novembre 2025.

Le Maire, David Calassa.

Commune d'AREGNO

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE N° 2025/03

Marché de rénovation de mâts fonte d'éclairage public

ACHETEUR

Nom, adresses et point(s) de contact :

Commune d'AREGNO
Mairie
7, Piazza Sant Antone Abbate
20220 AREGNO
Tel : 04 95 61 70 34
Email : mairie.aregno@orange.fr

COMMUNICATION

Conditions de retrait du dossier de consultation :

Retrait gratuit de l'ensemble des documents de la consultation sur le profil acheteur de la commune d'AREGNO : <https://www.e-marchesppublics.com>

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Dépôt obligatoire des offres électroniques via le profil acheteur de la commune d'AREGNO : <https://www.e-marchesppublics.com>

PROCEDURE

Type de procédure

Marché passé selon la Procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11^e du Code de la Commande Publique [CCP].

Conditions de participation : Voir règlement de la consultation.

Cautionnement et garanties exigés :

Conformément aux articles L.2191-2 du CCP, une avance est accordée au titulaire. Le montant de l'avance est fixé à 5,0 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché. Son versement est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de l'avance consentie.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats seuls ou sous forme de groupements.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements ;

Le groupement imposé sera de nature conjointe avec mandataire solidaire.

Date limite de réception des offres : 12 janvier 2026 à 12H00.

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Variante : Non

Enchère électronique : Non

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2025-03

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : Français

Information concernant l'accord sur les marchés publics [AMP] :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics [AMP] : Oui

Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

IDENTIFICATION DU MARCHE

Intitulé :

Marché de rénovation de mâts fonte d'éclairage public

Classification CPV : 45442120-4

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché :

Rénovation par sablage et thermo-laquage en atelier de mâts de style en fonte :

Le périmètre porte sur environ :

- 18 mâts simple feu ;
- 9 mâts feux multiples [8 double et 1 triple] ;

Lieu principal d'exécution du marché : Commune d'AREGNO

Durée du marché

Le présent marché est prévu pour une durée de 2 mois, sans reconduction.

La consultation comporte des tranches : Non

Marché allotri : Non

Visite obligatoire : Non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le financement de l'opération est assuré par des fonds d'Etat et des ressources budgétaires propres de la commune d'AREGNO.

Le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours, conformément aux règles de la comptabilité publique, par mandat administratif.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des offres : Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours, service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Tribunal Administratif de BASTIA

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 19 novembre 2025.

Le Maire,
David Calassa.

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES RENDEZ-VOUS
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



SERVICE
GRATUIT

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Collectivité passant les Marchés :

Commune de Pietra di Verde
Mairie - 43 A Traversa - 20230 Pietra di Verde
Téléphone : 04 95 36 24 02
Courriel : mairie.pietradiverde@orange.fr
Profil acheteur : www.e-marchespublics.com

Émetteur du Marché : Commune de Pietra di Verde

2. Objet des Marchés :

Opération : Réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable suite à l'actualisation du schéma directeur.

* Lot n°1 : Enlèvement d'enrobés amiantés.

Classification CPV : 90650000-8 - Service de désamiantage.

Cadre réglementaire lié à l'amianté du lot n°1 : Sous-Section 3.

* Lot n°2 : Réhabilitation des réseaux de distribution

Classification CPV : 45232150-8 - Travaux relatifs aux conduites en eau potable.

Classification CPV : 45262522-6 - Travaux de maçonnerie

Cadre réglementaire lié à l'amianté pour le lot n°2 : Hors champ de l'amiante.

Les lots feront l'objet de Marchés séparés. Les candidats pourront soumissionner à un seul lot ou aux deux lots.

3. Procédure de passation des Marchés :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

4. Date limite de réception des offres pour les trois lots :

Le jeudi 18 décembre 2025 à 10h00

5. Délai de validité des offres des deux lots : 180 jours.

6. Négociation : Il est prévu la possibilité de négocier mais l'acheteur pourra attribuer les Marchés sur la base des offres initiales sans négociation.

7. Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître d'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus ou demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'œuvre à l'adresse indiquée au paragraphe 10 ci-dessous.

8. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats pour chaque lot :

Les dossiers de candidature comprendront obligatoirement y compris pour chacun des co-traitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire de la commande publique :

- Lettre de candidature [DC1 ou forme libre] ;
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier [DC2 ou forme libre] :
 - * a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (attestations signées et datées de moins de 3 mois) ;
 - * b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat [DC2 ou forme libre].
- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre] ;
- déclaration indiquant les effectifs du candidat, l'importance et les qualifications du personnel d'exécution et d'encadrement [DC2 ou forme libre] ;
- déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices [DC2 ou forme libre] ;
- liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;
- certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée ;
- qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée en présence d'amiante, dans le cadre réglementaire Sous-Section 3, pour le lot n°1 uniquement ;
- liste détaillée spécifique du personnel spécialisé dans le domaine de l'eau potable, pour le lot n°2 uniquement.

9. Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus pour les 2 lots :

- 1/ Le prix des prestations (50 %) ;
- 2/ La valeur technique de l'offre (40 %) ;
- 3/ Le délai de réalisation des travaux (10 %).

10. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Auprès du Maître d'Ouvrage, à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus ;
- Auprès du Maître d'œuvre :

Bureau d'Études Insulaire (BEI)
Résidence Matunera - 25 Strada di Pastinata - 20620 BIGUGLIA
Téléphone : 04 95 30 78 99
Courriel : contact@beicorse.com

11. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX
Téléphone : 04 95 32 88 66

Voies de recours : Voir les Articles L551-1 et suivants du Code de justice administrative.

12. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 20/11/2025.

A Pietra di Verde,
Le Maître d'Ouvrage,
Le Maire, Jean-Baptiste SANTELLI.

Maître Lyria OTTAVIANI

Avocat

18, Boulevard Paoli
20200 Bastia - Tél : 04 95 31 10 42

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE - EN DEUX LOTS

COMMUNE DE CALENZANA (2B) - LIEUDIT CAMELLO

Lot N°1 UNE PARCELLE DE TERRE A BATIR, cadastrée SECTION F N°1180

d'une contenance cadastrale de 11a 45ca

SUR LA MISE A PRIX DE 100.000 € OUTRE LES CHARGES

Lot N°2 UNE PARCELLE DE TERRE A BATIR, cadastrée SECTION F N°1192

d'une contenance cadastrale de 11a 12ca,

SUR LA MISE A PRIX DE 100.000 € OUTRE LES CHARGES

Adjudication fixée : LE JEUDI 15 JANVIER 2026 A 10H00

Devant le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BASTIA

Salle ordinaire des ventes au Palais de Justice

Rond-Point De Moro Giafferi - 20407 BASTIA

Visite des lieux : Le VENDREDI 19 DECEMBRE 2025 de 16H00 à 17H00 par la SCP Michel FILIPPI & Sébastien FILIPPI, Commissaires de Justice Associés à BASTIA [20296] - Tél. 04.95.31.53.31

Les enchères ne pourront être portées que par avocat inscrit au Barreau de BASTIA contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier Séquestre des Adjudications représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3000 €.

Les conditions de la vente peuvent être consultées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BASTIA et au Cabinet de l'avocat poursuivant [CCV également disponible sur le site www.avoventes.fr]

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

TRAVAUX DE DERIVATION DES SOURCES

D'ABEDIA, I PUZZALI,

I POZZI, I CANALI ET DU FORAGE VERGAGLIESE

COMMUNE DE CAMPILE

2ème Parution,

DUREE DES ENQUÊTES : du Mardi 25 Novembre 2025 au Mardi 09 Décembre 2025 inclus

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS :

Mairie de Campile [100, San Pietro - 20290 CAMPILE]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Monsieur Hervé CORTEGGIANI, commissaire enquêteur, Retraité - ancien écodéveloppeur du PNRC, recevra le public en mairie de Campile selon les modalités suivantes :

* Mardi 25 Novembre 2025, de 09h00 à 12h00 ;

* Mardi 09 Décembre 2025, de 14h00 à 17h00.

Monsieur Olivier RIFFARD, Chef de la division aménagement du territoire à l'Office du développement agricole et rural de Corse, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire-enquêteur par téléphone [04 95 38 21 21].

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Campile.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse [<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/>].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires [dtt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr], au plus tard le mardi 09 décembre 2025, date de clôture des enquêtes.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Campile, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Mairie de Campile.

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 39

N° PC : 2025RJ0214

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/11/2025 prononçant l'ouverture d'une liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la société Oculus Maris Production SARL, 645, avenue de la Libération, 20600 BASTIA. La société a pour objet : - En France et à l'étranger : la production audiovisuelle, la production de films institutionnels et publicitaires, la production cinématographique, l'acquisition, l'exploitation, la distribution, l'édition, la diffusion sous quelques formes que ce soit, et par quelque moyen que ce soit des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, audiovisuelles sous quelques formes qu'elles se présentent. - Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement. 928 672 369 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 40

N° PC : 2025RJ0215

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la société MAJORELLE SARL, 4, rue du Général Abbatucci, 20200 BASTIA. L'achat et la vente de tous vêtements, chaussures, articles, accessoires, maroquinerie, bijoux fantaisie, mobiliers, articles et accessoires se rattachant à la décoration. 884 927 807 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 41

N° PC : 2025RJ0223

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la société MT PISCINES SAS, route Nationale 193, Casatorra, 20620 BIGUGLIA. Commercialisation, achat, vente, mise en état de piscines et de tous accessoires et produits s'y rapportant. Achat, vente de mobilier, d'installations et d'équipements pour l'habitat, le loisir

et la détente. Fourniture de matériels et systèmes en rapport aux activités ci avant ou connexes et complémentaires. Études et conseils. 832 497 424 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 42

N° PC : 2025RJ0222

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Madame CASTELLANI MURIEL ALICE, PAESOLU I CAMPI, 20220 AREGNO. N°380 877 373. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 43

N° PC : 2025RJ0217

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société CABINET IMMOBILIER VENTURINI ET ASSOCIES SAS, Dit Sfrodaccia, Plaine D'Oletta, Lieu, 20232 OLETTA. 911 747 228 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 28/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 44

N° PC : 2025RJ0218

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société PRO-FIBRE OPTIQUE SARL, résidence Petra Verde, Quartier Paratojo, 20200 BASTIA. 882 516 727 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 21/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2025RJ0219

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/11/2025

prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société CORSE RAC-CORDEMENT SAS, zone industrielle de Tragone, LOT, 20620 BIGUGLIA. 790 520 944 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 17/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 46

N° PC : 2025RJ0220

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société NIGHT SHOP SARL, résidence L'Imprévu, Bâtiment B, 20600 BASTIA. 910 994 201 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 17/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 47

N° PC : 2025RJ0224

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société MONDIAL FOOT CENTER 2 SAS, lotissement Renault Trucks, Lieu-Dit Alto Di Bevinco, 20620 BIGUGLIA. 835 094 152 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 48

N° PC : 2025RJ0216

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de la société COSTA SERENA MULTI SERVICES SARL [], quartier l'aghjaccia Chez Mr Bertran Jean Patrick, 20240 CHISA. 507 832 293 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 49

N° PC : 2024RJ0146

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/11/2025

arrêtant le plan de sauvegarde de la société EUROPE ACTIVE SARL, sis 673, avenue de Borgo, 20290 BORGO. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

N° 50

N°PC : 2024RJ0024

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 25/11/2025 prononçant à l'encontre de Monsieur DRIOUCH KAMEL, né le 08/06/1983, domicilié 735, AV DU 9 SEPTEMBRE, MAISON PAOLINI, 20240 GHISONACCIA. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans.

N° 51

N°PC : 2024RJ0087

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 25/11/2025 prononçant à l'encontre de M. DUBORGET Nicolas né le 14/05/1985, domicilié Route de POGGIOLE, 20230 SAN-NICOLAO. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 15 ans.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 52

N° PC : 2025RJ0213

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 18/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société LA SIESTE SARL, 4, rue Chanoine Letteron, 20200 BASTIA. 924 783 152 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 20/10/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

AVIS RECTIFICATIF

N° 53

Angiupao

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 19, Strada di Cunaghja
20218 Pietralba

AVIS DE CONSTITUTION

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue sous le n°7100 dans l'édition du vendredi 19 Septembre 2025, concernant la société Angiupao. Il y avait lieu de lire que le siège social est situé 19, Strada di Cunaghja, 20218 Pietralba et non Route de Lama, 20218 Pietralba.

Pour avis,
La Gérance.

DEPOSEZ VOS ANNONCES :

al-informateurcorse@orange.fr

AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Rue Adolphe Landry - CS.10210
 20293 Bastia Cedex
 Tél : 04.95.54.44.44
 Adresse Internet : www.cci.corsica

OBJET DU MARCHE :

Marché n°2025-013 : < Appel à candidature pour la réalisation de prestations de nettoyage sur les Ports de Commerce de Bastia et de l'Ile-Rousse. >

PROCEDURE :

Type de procédure : Procédure négociée avec mise en concurrence préalable
 NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRe DU LOT 1 : Groupement d'entreprises solidaire SARL B.G. NETT / SARL KYRNEA DESINFEZIONE

Mandataire :

SARL B.G. NETT
 Immeuble « Les Mimosas »
 Folelli

20213 PENTA DI CASINCA

NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRe DU LOT 2 :

SARL CORSE PROPRETE I AND CO
 Résidence la Brise de Mer
 20600 BASTIA

DATE DE NOTIFICATION DE L'ACCORD CADRE : Le 02 octobre 2025

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :
<http://www.boamp.fr> - Annonce 25-127958 du 20/11/2025

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 19/11/2025.

N° 55

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour
 39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA
 Tel : 04.95.34.92.10
 Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 15 JANVIER 2026 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE FURIANI (HAUTE-CORSE) :

LOT 1 :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
B	1728	SANSONNETTI	69a 54ca

Parcelle comportant en partie Est trois groupes de bâtiments à usage de locaux d'archives et de bureaux.

LOT 2 :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
B	51	SANSONNETTI	13a 00 ca
B	52	SANSONNETTI	20a 40ca

Parcelles non bâties.

LOT 3 :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
B	715	SANSONNETTI	18a 97ca
B	716	SANSONNETTI	83ca
B	902	SANSONNETTI	1a 21ca
B	903	SANSONNETTI	15ca

Parcelles non bâties.

MISES A PRIX :

Lot 1 [parcelle B 1728] : 640.000,00 €

Lot 2 [parcelles B 51-52] : 95.000,00 €

Lot 3 [parcelles B 715-716-902-903] : 250.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 16 décembre 2025 de 11H à 12H par la SELARL LECA-MARZOCCHI-ROCHA, commissaires de justice associés, 35, bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39, Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

DERNIERES MINUTES

N° 56

LA ROYALE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 9000 euros

Siège social :

80, Rue du Cardinal Fesch
 20000 Ajaccio
 RCS Ajaccio 444 204 705

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 27/09/2025, il a été pris acte de la démission de Monsieur Philippe GIO-GIAGGI de ses fonctions de cogérant notifiée par courrier daté du 1er janvier 2025, avec effet au 1er avril 2025, et décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Modification sera faite au greffe du RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 57

AVVENE CONSEIL

Société en liquidation

Société par Actions simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège de liquidation/Siège social :

Rue CDT l'Herminier
 Immeuble Fancellu
 20137 Porto-Vecchio
 849 560 784 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Virginie FANCELLU, demeurant rue du commandant l'herminier, 20137 PORTO-VECCHIO, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé rue du commandant l'herminier, Immeuble Fancellu, 20137 PORTO-VECCHIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 58

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Septembre 2025, les associés de la SARL AMO SPICY [521 313 916] dont le siège social est sis Espace Alban - Bât E - 22, Bis Boulevard Dominique Paoli - 20000 AJACCIO ont décidé la mise à jour des statuts avec effet du 15 Septembre 2025 conformément à la délibération du Conseil Municipal d'Ajaccio portant refonte de l'adressage du secteur 2. L'article 4 des statuts est modifié comme suit :

- Ancienne mention : Le siège social est fixé à : Espace Alban - Bât E - 22, Bis Boulevard Dominique Paoli - 20000 AJACCIO.

- Nouvelle mention : Le siège social est fixé à : Résidence Alban - Bât E - 26, Boulevard Dominique Paoli - 20090 AJACCIO.

Pour Avis,

N° 59

SARL CHEZ BRIGITTE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège Social : 5, Cours Paoli

20250 Corte

R.C.S. Bastia 839 365 699

Aux termes du procès-verbal du 03.09.2024, l'associée unique, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

La gérante.

N° 60

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2024 de la SASU « DIAG PRECISION CORSE » au capital de 2000 euros dont le siège social est sis à BASTIA [20600] - Chemin de Labretto - Lotissement Pastoreccia et immatriculée au RCS BASTIA sous le n° 985 021 930, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 31 Décembre 2024, nommé en qualité de liquidateur Madame Catherine PEKER demeurant BASTIA [20600] - Chemin de Labretto - Lotissement Pastoreccia et fixé le siège de la liquidation à BASTIA [20600] - Chemin de Labretto - Lotissement Pastoreccia.



N° 61

SOCIETE HYDROELECTRIQUE DU SCOPAMENE

SARL au capital de 7500 €

Siège social : Ld Vigne Vecchie

20164 Cargiacà

RCS Ajaccio 418 265 880

Par décision de l'associé Unique du 21/10/2025, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 21/10/2025. Modification au RCS d'Ajaccio.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I. Erbjajolo

20600 BASTIA

PROCHAINE PARUTION

05/12/2025 - N° 7111

ICN-PROCHAINE PARUTION 05/12/2025

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules): _____

- Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
- J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
- et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

- CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____ Clé _____ les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires





La chronique de Jean Chiorboli

(linguacorsica@gmail.com)

Variations dans la forme des adjectifs, **BEL(LU), GRAN(DE)**

*Dans la langue vivante certains
adjectifs subissent*

*des transformations: l'adjectif
bellu, par exemple, voit parfois*

(surtout en poésie où l'influence

de l'italien est fréquente)

sa syllabe finale apocopée

devant un mot commençant

par une consonne:

Canta bel rusignolu

(Annu Corsu 1929);

Dormi dormi bel bambinu

(Annu Corsu 1932);

Un bel vistitu di fiori

(Simonu Di San Ghjorghju 1930);

lu vostru bel visu impalliditu

(M. Angeli 1919-1931);

Suppisemula bel bellu

(J.-P. Lucciardi 1922).

[Ogliastro]; Tortu Grande [Zicavo]; Cala Grande [Bonifacio].

VALLÉES, MONTS ET CHÂTEAUX :

VAL(LE), MON(TE), CASTEL(LU).

Les toponymes formés avec Valle, Castellu, Monte, Pieve [et variantes] sont fréquents [en Corse et ailleurs].

Devant consonne on a des variations, les formes pleines sont plus fréquentes [une seule forme pour Mon + consonne]: Valle Di a Fica [Viggianello]; Val Di a Fica [Sollacaro]; Castello Vecchio [San-Giovanni-Di-Moriani]; Castel Novo [Venaco]; Monte Pinzutu [Tolla]; Monserato [Bastia]. Les formes élidées comme Pian'ou Pian [pianu, piana «terrain plat»] sont courantes dans les toponymes surtout quand il s'agit de termes génériques, à rapprocher des formes tronquées comme Val [Valle, Valli]. Cependant le phénomène en question va au-delà et frappe la voyelle finale des mots qui perdent leur accent tonique propre au

profit du mot suivant. On a ainsi en fonction de la prosodie une alternance entre forme pleine [tonique: ex. vaccile, vaccili «enclos ou abri pour les vaches»] et forme élidée [atone: vaccil vechju]: Vaccil Vecchiu [Grossa]; Punta Di Vaccil Vecchiu [Sartène]; Vaccili [Pruno]; Vaccili [Ucciani]. Le type Vaccile, Baccile [cf. sarde baccile, même sens qu'en corse] fait partie des composés nombreux en -ile; -ili [PORCILE est déjà latin] qui désignent notamment les lieux où sont gardés animaux domestiques et produits divers [cf. corse casgile sur casgiu «fromage»].

PUNTALE, PASCALE. Dans le même ordre d'idée que pour lionu [lioni, lione «lion»: U Lion di Roccapina], on peut citer aussi: mulinu «moulin»; pasciale, pasciali «pacage, alpage, bergerie» [de pasce, pascia «paître»; pasciali

Dans les autres contextes, notamment quand il suit un substantif l'adjectif n'est jamais jamais apocopé: *Aiacciu bellu* [adaptation corse de la chanson napolitaine *Santa Lucia*]. Ce type d'apocope est plus rare en toponymie [IGN]: Ruisseau De Bello Rossignolo [Loreto-Di-Casincia]; Funtana Di Belli Castagni [San-Lorenzo]; Belli Piani [Santa-Lucia-Di-Mercurio]; Belli Castelli [Pinoruisseau De Belli Forci [Pino]. On note l'absence des formes du type *bei* [italien *bei castagni*]. Le type apocopé apparaît rarement et [comme dans la langue courante: *un bellu ghjornu/un bel ghjornu*] il a une connotation littéraire et toscanisante: Belgodere; Belvedere [Tallone]; Fontaine De Belmonte [Cargese]; Pont De Belfiori [Murzo]. Une transcription de Belgodère en Balagne plus conforme à la prononciation donnerait en graphie moderne Barguvè. Le fonctionnement de l'adjectif en question est observable chez De La Foata. L'auteur emploie le plus souvent [68 occurrences] la forme pleine *bedhu* [*Chi bedhu masciu!*; <dh> note le résultat rétroflexe de -LL- latin], dans une variété caractérisée par une forte tendance à la chute de la voyelle dans divers contextes [*priculu = periculu/piriculu/pariculu* et même *dlu = di lu*]. La forme apocopée *bel* n'apparaît que 4 fois. Parmi les procédés qui contribuent au ton facétieux et moqueur des Poesie Giocose, il y a le recours à des expressions non-corses [latines, toscanes, françaises]; l'emploi du type *Chi bel purchettu!* [Poesie-Giocose] semble être du même ordre. L'adjectif *grande* se comporte de manière analogue à *bonu* ou *bellu*. On a par exemple *U vedi issu gran monte quassù in cima?* [D. Carlotto]; il n'est pas très populaire en toponymie où il est le plus souvent remplacé par *maiò* ou bien postposé: Monte Grande [Ersa]; Monte Grande [Piova]; U Guadu Grande



Malgré son caractère fréquent et régulier dans la littérature y compris au siècle dernier (Bel, Aval, Vol, qual, quil... chez De La Foata), cette particularité remarquable (qui déborde sur la morphosyntaxe : punta di lu frassu/punta dlu frassu/punta 'llu frassu) est ignorée des grammaires corses.

tend à acquérir le sens de «hameau», notamment dans le Sud); *puntale*, *puntali* «piton» [dérivé de *punta*]; et même le prénom *Simonu*, *Simone* «*Simon*» [*Molin vecchiu* et *Pascial vecchiu* sont dans le cadastre de 1885, *Zonza*]: *Lion de Roccapina* [*Sartène*]; *Molin vecchiu* [*Zonza*] 2A; *Pascial vecchiu* [*Zonza*] 2A; *Puntal Di Pampalonu* [*Quenza*]; *Simon Di Filippu* [*Propriano*]. Bien que le Nord soit concerné [*ùn hè ghjuntu nisunu mais ùn ci hè nisun ponte, nisun finestra*: l'effacement de la voyelle est possible même au féminin], le phénomène est caractéristique du Sud: *qual ci hè?* «qui y-a-t-il?»; *chì vol dì?* «qu'est-ce que cela veut dire?». Au Nord on aura *quale ci hè*; *chì [ou cosa] vole dì*. Malgré son caractère fréquent et régulier dans la littérature y compris au siècle dernier [Bel, Aval, Vol, qual, quil... chez De La Foata], cette particularité remarquable [qui déborde sur la morphosyntaxe: *punta di lu frassu/punta dlu frassu/punta 'llu frassu*] est ignorée des grammaires corses. Qu'il s'agisse de voyelle [*amor di Diu*] ou de syllabe finale [*versu: ver di Bastia* «en direction de Bastia»] les expressions figées semblent refléter un état antérieur et sont parfois l'objet de prescriptions normatives contradictoires. Par exemple pour *in cor di*: «la prononciation *in cór di* [qui correspondrait à «au cœur de»] est fautive, s'agissant ici de l'apocope de *in ciòrsu*, «en cours», selon un tour caractéristique de l'ancien toscan *Por Santa Maria = Porta S.M.*» [Marchetti]: «Cor [in] luc. av. 'en plein': *in cor di meziornu* [ou] *di meziurnale*, 'en plein midi'; *in cor di notte*, 'en pleine nuit»» [Muntese]. En réalité l'expression en question s'accorde avec les deux sens, «au cœur de» [seul possible pour *in cor di meziornu*] et «au cours de» [*in cor di notte*]. Les deux emplois, basés sur «cœur» aussi bien que sur «cours», sont d'ailleurs possibles en français [au cœur de la nuit, au cours de la réunion] comme en italien [*nel cuore della notte; nel corso della riunione*].

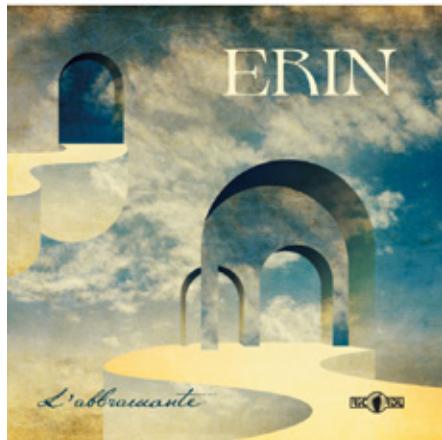
SAINT PIERRE (SAN (TU) PETRU). Pour *Santu* «Saint» il y a [devant voyelle] apocope de la syllabe finale [«*Saint Pancrace*»] ou bien de la voyelle finale. Cette règle de la langue courante est en général suivie dans les noms de lieux: *San Brancazziu* [Sainte-Lucie-de-Tallano]; *Pont*

de *Sant'Andria* [Piana]. On relève cependant quelques exemples corses sans apocope: *Santo Pietro* [Favalello]; *Santo Pietro Vecchio* [Rapale]; *Santo-Pietro-Di-Venaco*; *Santu Michele* [Altiani]; *Santu Petru* [Olmeto]; *Santo Stefano* [Pietracorbara]; *Col de Santo Stefano* [Olmeta-Di-Tuda]; île *San Bainsu* [Bonifacio]; *Bainzo* [Petrosella]; *Bocca Di San Gaviniu* [Pietra-Di-Verde]; *Santo Bavinzo* [Ciamannacce]. Les quatre derniers exemples cités renvoient au culte de *Saint Gabin* [GABINIUS] surtout honoré en Corse et en Sardaigne [comme le montre la toponymie] et dont le nom apparaît sous plusieurs formes corses ou sardes [Gaviniu, Gavingiu, Baingu, Bavinzu, Bainzu]. Le type *Santu Stefanu* sans apocope peut s'expliquer en référence à l'italien [qui aligne *Santo* sur l'article défini: *Santo Stefano / San Rocco comme uno studio / un rospo*]. Dans la langue courante le type *San Stefanu* est normal en corse, mais le Sud coïncide avec l'italien en sélectionnant des formes pleines devant /s/ suivi de consonne. Dans les poésies burlesques de De La Foata on a *Santu Stasgiu / San Roccu* [même règle que pour l'italien]; mais aussi *unu sturmentu, unu russignolu* [à côté de *un re*] / *un tempu*. Dans la littérature actuelle du Sud on a *Santu Stefanu / San Roccu* [forme pleine devant /s/ impur] et *unu statu, unu regnu, et unu rè ou même un irrè* / *un tempu* [forme pleine devant /s/ impur et /r/]. En Sardaigne [Gallura comprise] le type *Santu Petru* est généralisé. On a des variations toponymiques *Sant'Eliseo/Santo Eliseo* à rapprocher des formes *Santu Liseu*, *Santu Lisandru* [l'aphérèse est régulière]. Certaines variations relèvent d'une transcription incohérente: *Santa-Maria* [10 occurrences avec trait d'union «à la française»] à côté de *Santa Maria* [forme «régulière», 35 occurrences]: *Santa Maria* [Tralonca]; *Santa-Maria* [Manso]. On trouve aussi *San* devant voyelle: *San Antonio* à côté de *Sant'Antonio/Sant'Antone*. Dans ce contexte les seules formes possibles en corse sont *Sant'Antone*, *Sant'Antonu*; la graphie attestée du type *Santu 'Ntò* avec effacement de la voyelle initiale devant nasale préconsonantique [/a/, /i/, /u/] est conforme au corse parlé [on a ici une «élision inverse»]: *San Antonio* [Belgodère]; *Sant'Antonio* [Casaglione]; *Sant'Antone* [Ocana]. ■



L'appuntamenti di Santu Casanova

LIBRI, ARTI È SPETTACOLI, SINEMA ...



Musica

L'abramante, trà cuntinuità è rinnovu pà Erin

Ugruppu corsu Erin hè fatta escia ùn hè tantu u so quattroiesimu dischettu, L'abramante, podassi u più cumplettu dipoi ch'ellu hè in attività, vali à dì guasgi trent'anni. Custituita inghjiru à u duettu fundatori trà Paul Valot à a chitarra è Denis Buffignani à u cantu è à a bassa, a squadra hè għiunta à una certa maturità artistica, frà altru da u puntu di vista di a qualità di i so cumpusizioni. À u fà di l'anni, Erin hè passatu da i ripresi à i criezjoni urghinali, è hè integratru membri numarosi à epichi sfarenti, com'è Tintin Sanna, Christian Parnisari [Bande à Part], Sabine Casanova, Philip Bresson o Patrick Nutoni. Oghji, u gruppu cunnoxi un tempu novu, cù a għiunta di du elementi di pesu : Nadège Gortchakoff, cantarina vinuta da u classicu, è Bruno Vidal, battori di sparienza chì hè accappagnatu tanti furmazioni corsi, da i Cantelli, passendu pà Canta u Populu Corsu, Novi è l'Arcusgi à mezu à tant'altri. Da chì fà crescja torna u nivellu tennicu è artisticu. A dinamika interna di u gruppu s'hè trasfurmata. Nadège è Bruno particeghjani oramai di modu pienu à a scrittura è à l'accucciamenti. A cantarina, puru s'ella ùn parla micca corsu à principiu, hè fatta un travaglionu nant' à a lingua è l'intarpirazioni, aiutata da Denis, è certi volti appughjata da sperti com'è Rinatu Coti o Michel Solinas. U battori, pà contu soiu, hè cunsolidatru u funziumentu impruvisatu di u gruppu. Nant' à a scena o in studiu, pò suvità subbitu l'idei di u duettu fundatori, cù quali sparti una cultura musicali cumuna. Arrighjistratru in una settimana intensa ind'è Ricordu in Bastilicaccia, L'abramante hè cumpostu di sedici tituli. À u nivellu musicali, c'hè un mischju di parechji influenzi chì spunta trà u hard rock, u rock prugressivu è u folk. Trè genari chì ani accappagnatu à Denis Buffignani è Paul Valot dipoi a so

zitellina è chì i portani sempri cù tanta passioni inde u so travagliu di scrittura puetica è musicali. È à buleghju, di sicuru, ci si trova a lingua corsa, à quali elli sò attaccati è ch'elli difendini à u so nivellu. U cuncetto suggeritu da u titulu, *L'abramante*, ammenta u passaghju da a vita à a morti, chì si devi fà u più pussibili inde a serenità. Nascimu pà mora, hè un fattu, è hè par quissa chì, à senta a canzona, più cà mai, ci voli à goda ogni stonda quand'omu hè in saluta. Ùn diciaremi micca u cuntrariu. Altri timatichi sò trattati inde stu dischettu, inghjiru à a vita di tutti i ghjorni chì, à l'ora d'oghji, ci pudaria renda appena scemi, incù una nuzioni di spicċera chì ci tomba à pocu à pocu. Una chjama à piglià u tempu, à rifletta una cria nant' à a possibilità o a necessità di cambià a nostra manera di campà, ancu s'ellu risica d'essa difficiuli vistu a sfida ch'ellu pudaria raprisintà un fattu simuli. U sonniu t'hà dinò a so piazza inde u dischettu, com'è sicuramente, vistu u nomu di u gruppu, a leia trà l'Irlanda è a nostra isula, eppo' tutti i valori, a cultura è a vulintà di manteña a nostra lingua chì tenini tant' à cori di u duettu Buffignani-Valot. Un dischettu chì, à u primu ascoltu, ci metti d'accordu nant' à un custatu : hè fatta par essa ghjecat u in scena. Ma, par disgrazia, cù u culori musicali ch'ellu hè sceltu di purtà Erin, i lochi pà sunà è cantà in Corsica sò pochi. Ma ùn perdini micca a spiranza di pudè prisintà a so opara nova à u publicu, postu ch'ellu duvaria essa u casu da quì à pocu. È t'ani a ragħjoni parchi, in quanto cà difensori ardenti di a lingua corsa, par ch'ella campi è ch'ella si spanni, bisogna ch'ella sghi aduprata in qualsiasi stilu chì asisti. Nant' à stu puntu quì, Erin faci dipoi a fini di l'anni novanta, a so opara, è ni poni essa fieri.

Un annu fâ

Effervescence



ICN n°7054 1er novembre 2024

Viendra? Viendra pas? Depuis fin octobre la rumeur insiste: le pape François se rendrait le 15 décembre 2024 à Ajaccio à l'occasion d'un colloque sur la religiosité et la piété populaire. En Corse, c'est l'effervescence, ce déplacement qui relève de l'impossible s'immisce dans les conversations. François préférera-t-il la Corse à la réouverture de Notre-Dame, une semaine avant? Un tel choix irriterait au sommet de l'État. Mais la rumeur est si tenace que début novembre, les opérateurs de transports s'organisent déjà pour acheminer fidèles et curieux vers Ajaccio. A l'approche du possible week-end pontifical, les réservations de vols et traversées sont au plus haut et la quasi-totalité des hôtels d'Ajaccio affichent déjà complet dans une période habituellement assez creuse. Nombreux sont ceux qui espèrent assister à cet évènement, bien qu'il n'ait pas encore été officiellement confirmé. Après tout, ce pape non conformiste qui a créé cardinal François-Xavier Bustillo, seulement deux ans après qu'il ait été fait évêque de Corse, preuve d'une certaine proximité entre eux, a toujours eu une affection particulière pour la Méditerranée et les régions périphériques. Son déplacement en Corse ferait sens. La ville se prépare à accueillir comme il se doit le souverain pontife, laissant penser que les choses sont déjà bien engagées: des travaux de rénovation de la façade de la cathédrale Santa Maria Assunta, initialement prévus pour 2025 ont commencé avec plusieurs semaines d'avance et à l'intérieur les bancs vont être remplacés. Le 13, *Paris Match* révèle même que, dans le cadre d'une rencontre avec les membres d'associations du diocèse de Lyon, le pape aurait glissé: «*Je viendrais en Corse, en théorie le 15 décembre, c'est le plan*». Le 14 novembre 2024, une délégation du Vatican fait des repérages sur dif-

férents sites à Ajaccio pour étudier les aspects logistiques du point de vue de la sécurité du souverain pontife et de l'accès du public dans les lieux prévus pour les célébrations. C'est finalement le 23 que le déplacement est confirmé par le Vatican après que l'annonce officielle ait été plusieurs fois ajournée en raison d'ajustements d'ordre diplomatique. Une semaine avant Noël, plusieurs dizaines de milliers de personnes seront donc attendues à Ajaccio. Un timing très serré pour préparer cet évènement d'une ampleur exceptionnelle. Le 28, les modalités d'organisation se précisent. Les autorités annoncent que circuler à Ajaccio lors du dimanche pontifical sera impossible et que 2000 membres des forces de sécurité supplémentaires sont attendus. Un appel aux dons et aux bénévoles est également lancé par l'Eglise de Corse pour permettre d'organiser et financer l'évènement. Dans le reste de l'actualité, l'Espagne fait le bilan des inondations dramatiques qui ont touché la région de Valence lors des derniers jours d'octobre: plus de 240 morts sont recensés et des dégâts catastrophiques. Le 5, les Etats-Unis élisent leur nouveau président en la personne de Donald Trump. Son retour fait craindre de nombreux bouleversements aussi bien dans son pays que dans le monde. Le 8, la préfecture de Corse annonce que le sérototype 3 de la fièvre catarrhale est désormais présent sur l'île, avec un premier cas identifié dans le Sartenais. Ce variant particulièrement virulent ravive les craintes des éleveurs déjà durement touchés par les sérotypes 4 et 8. Le 14, lors d'une réunion organisée à la préfecture de Corse, les autorités annoncent que 65 000 doses de vaccins sont disponibles immédiatement et pourront permettre de couvrir 80 % de la vaccination en Corse. En outre, un fonds d'urgence de 75 millions d'euros est mis en place

au niveau national pour aider ceux qui ont subi des mortalités dues à ce sérototype. Ces mesures ne rassurent qu'à moitié les éleveurs insulaires qui réclamaient une campagne de vaccination depuis le début de l'été. Le 8 toujours, l'Assemblée nationale vote une rallonge de 50 millions d'euros pour la dotation de continuité territoriale dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, conformément à l'amendement déposé par les députés Michel Castellani et Paul-André Colombani. Soulagement - du moins de courte durée - en Corse: cette somme permet de financer la délégation de service public pour 2025. Mais l'enjeu reste encore et toujours de faire revaloriser cette enveloppe qui n'a plus évolué depuis 2009, malgré une inflation galopante. Par ailleurs, sans majorité à l'Assemblée nationale, le risque est grand de voir le budget adopté par le biais d'un recours à l'article 49-3 et tous les efforts des députés réduits à néant. Le 19, la cour administrative d'appel de Marseille confirme la décision du tribunal administratif de Bastia annulant le règlement de l'Assemblée de Corse qui prévoyait que les débats puissent se tenir en français mais aussi en corse. Une disposition jugée contraire à la Constitution. Les réactions de condamnations des élus sont nombreuses. Et dans la rue, les lycéens ne tardent pas à manifester leur colère contre l'Etat. Enfin, le 22, la première pierre de la future centrale du Ricanto est posée. Elle devrait permettre de tourner définitivement la page du Vazzio et du fuel lourd, et ouvrir fin 2027. ■ **Manon PERELLI**

Un an plus tard

La Corse attend toujours la revalorisation de sa dotation de continuité territoriale. Pour l'année 2026, une nouvelle rallonge devrait en théorie permettre d'abonder l'enveloppe mais l'avenir reste incertain. ■

VIA CRUCIS
TRÀ A TERRA È A LUCERenato Boi /
Luigi BrunettiLA SPIRITUALITÉ
DE LA MATIEREMUSEU DI BASTIA
DA I'8 DI NOVEMBRE
SINU A
U 20 DI DECEMBRE
DI U 2025

EXPOSITION

Via Crucis, trà a terra è a luce

Peintre italien du XIX^e siècle, originaire d’Urbino, Luigi Brunetti, Luigi Brunetti a été actif en Corse entre 1843 et 1851 et s’est fait connaître pour ses œuvres religieuses comme *Sainte Lucie* et *Saint Sébastien au pied de Notre Dame des Sept Douleurs*, toile conservée dans la chapelle San Sebastianu de Palasca et plus encore le *Chemin de Croix*, ensemble dédié à la Passion du Christ réalisé pour la cathédrale de Bastia. Restaurées récemment, ses œuvres témoignent d’une sensibilité profonde face à la souffrance, la foi et l’espérance. Artiste contemporain et restaurateur de tableaux, Renato Boi a créé son propre *Chemin de Croix*, conçu dans les années 1990, où tradition iconographique et expression contemporaine se rencontrent. Plus récemment, il intervient pour réhabiliter les toiles de Luigi Brunetti et leur redonner vie, en respectant leur intégrité matérielle et spirituelle. Près de cent cinquante ans les séparent et pourtant... Cette exposition met en résonnance les deux artistes italiens, autour de ce thème commun du Chemin de Croix. En réunissant ces deux regards, elle offre une traversée du temps et révèle à la fois la continuité de l’inspiration religieuse et l’importance de la restauration comme acte de transmission et de création.

Jusqu’au 20 décembre 2025 (du mardi au samedi, 9 h-12 h & 14 h-17 h. Musée de Bastia.

i 04 95 31 09 12 & www.musee.bastia.corsica



THÉÂTRE

La blessure et la soif

Paru en 2009, le roman de Laurence Plazenet, *La blessure et la soif*, se situe au XVII^e siècle, alors que Mazarin et Anne d’Autriche (mère du futur Louis XIV et alors régente) font face à la Fronde. Partisan de ce mouvement, Monsieur de la Tour a une liaison avec l’épouse de son oncle, Madame de Clermont. Un amour ardent, fulgurant, mais sans issue. Lassé des troubles politiques, des violences, des jeux d’alliances et de trahisons, et comprenant qu’il ne peut espérer vivre sa passion au grand jour, Monsieur de la Tour quitte la France pour voyager. Il arrive en Chine au moment où la dynastie des Ming vit ses dernières heures, sous les assauts des Mandchous. Il y rencontre Lu Wei, un homme profondément affecté par la mort de son épouse. Ensemble, ils acceptent de vivre jusqu’au bout l’expérience de la perte, de l’absence et vivent dans l’ascèse, reclus durant 12 ans. À la mort de Lu Wei, Monsieur de la Tour rentre en France. Non pas pour revoir la femme qu’il aime mais pour se retirer dans l’abbaye janséniste de Port Royal et y terminer son existence dans le plus grand dénuement. Du roman, cette adaptation pour le théâtre n’a gardé que la relation entre Madame de Clermont et Monsieur de la Tour. Et la pièce débute sur ce qui constitue

le dernier volet du roman, la mort de Monsieur de la Tour. Son amante est en deuil, seule dans sa maison où meubles et miroirs sont drapés de tentures noires. Seule en scène, Fanny Ardant est cette femme qui se souvient de tout. De sa jeunesse dans un couvent dont on ne l’a sortie que pour la marier à un homme de «trois fois son âge», de sa découverte de l’amour et du plaisir avec son amant, qu’elle continue d’adorer malgré son choix de se détourner d’elle et de vivre puis mourir en ayant renoncé à tout.

Le 28 novembre 2025, 20 h. Théâtre L’Empire, Ajaccio. **i** 04 95 50 40 80 & www.empire.corsica/events/c/0/i/91358772/la-blessure-et-la-soif

Le 29 novembre 2025, 21 h. Théâtre de Propriano. **i** 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

Bart et Balt

Ce jour-là, dans la salle d’attente bondée d’un hôpital, Bart attend patiemment sa consultation avec son médecin habituel, une doctoresse dont il est secrètement amoureux. Mais un incident vient perturber un peu plus l’organisation des plannings et Bart se retrouve confié aux bons soins du Dr Balt, un adepte des soins préventifs, de la respiration synchronisée et de la marche afghane, que le secrétariat harcèle au téléphone durant ses consultations pour lui enjoindre d’accélérer la cadence et d’enchaîner les patients. Bart n’apprécie pas du tout ce jeune médecin, bourré de certitudes, qui remet en question le traitement qu’avait mis en place sa chère docteure Neige. La relation patient-soignant est bien partie pour être conflictuelle. Toutefois, grâce au sport, il vont trouver un terrain d’entente, loin des restrictions budgétaires de l’hôpital, du manque de moyens, des tracas administratifs, et la folie des JO leur ouvre les bras. Ce duo burlesque repose sur le parcours croisé de deux comédiens pour qui le sport a joué un rôle déterminant. Barthélémy Goutet avait 18 ans lorsqu’on lui a diagnostiqué une spondylarthrite et le sport est devenu son traitement le plus efficace. Balthazar Gouzou, ancien rugbyman de haut niveau, a souvent fréquenté l’hôpital en raison d’accidents sur le terrain, avant de raccrocher les crampons. Bref, tous deux ont un sacré CV sportif et hospitalier. Stéphanie Chévara les a réunis autour de leurs expériences pour cette évocation du monde du sport et de l’hôpital, qui à travers leurs témoignages et des archives médicales, raconte aussi la vitalité de deux hommes face à l’adversité.

Le 28 novembre 2025, 20 h 30. L’Aghja, Ajaccio. **i** 04 95 20 41 15 & aghja.eu

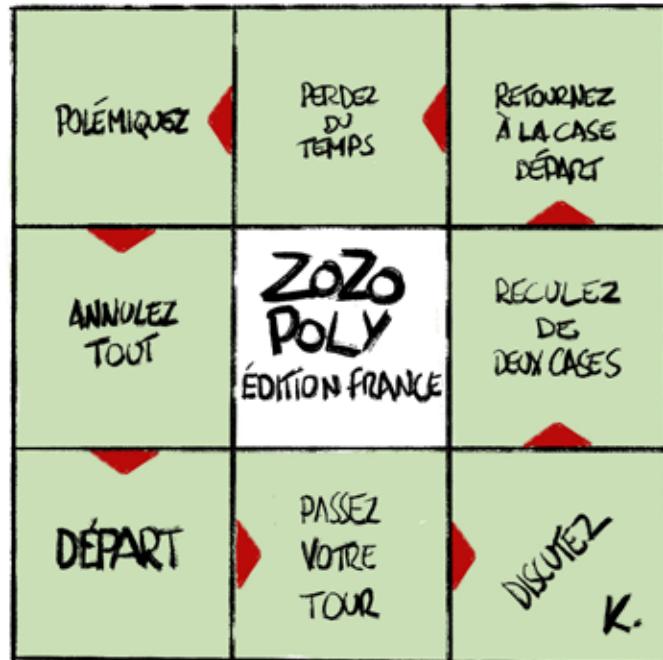


Mise en scène par Stéphanie Chévara

carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD

On tourne en rond



Dans *Le grand blond avec une chaussure noire*, le colonel Milan (Bernard Blier) résume bien la situation: «*On tourne en rond, merde; on tourne en rond, merde; on tourne en rond, merde.*» Prenez le budget: il n'a pas été voté à l'Assemblée nationale, mais personne ne s'attendait à ce qu'il le soit. Le sera-t-il un jour? Mystère et boule d'amendements. Y aura-t-il une loi spéciale? Des ordonnances? Peut-être. À moins qu'on assiste au retour miraculeux de l'article 49.3, dont l'ancien député et ministre André Charnier, qui vient de mourir à 104 ans, avait eu l'idée en 1958. Le droit constitutionnel conserve.

Il n'était donc pas utile de regarder le détail de l'hystérie fiscale des députés et d'un budget largement réécrit par le Rassemblement national et la France insoumise. S'il finit par être adopté [ou imposé], ce budget permettra de faire tourner la machine France et de payer les fonctionnaires. Ce sera déjà bien. Grâce aux institutions de la v^e République, on échappe au «shutdown» qui a vu les États-Unis paralysés pendant quarante-trois jours.

On tourne aussi en rond du côté des conventions citoyennes lancées par Emmanuel Macron. La première, sur l'écologie, avait fait les frais de la procrastination présidentielle. La deuxième, sur la fin de vie, a donné lieu à un texte de loi voté en première lecture à l'Assemblée, mais qui risque de se perdre dans le fossé de l'anarchie parlementaire. Quant à la troisième consultation, elle s'est penchée sur «les temps de l'enfant». Le président de la République en espérait des pro-

positions pour diminuer la durée des vacances, notamment des vacances d'été. Las! Les 130 membres [tirés au sort] de la convention, qui ont eu bien du mérite à travailler dans l'indifférence générale, ont rendu leur rapport, mais sans toucher aux vacances alors que la France est le seul pays au monde à offrir l'aberration de huit semaines de «petites vacances». Ils proposent seulement de passer de trois zones à deux pour les vacances de février et de printemps, ce qui fâcherait tout rouge le lobby du tourisme.

ENCORE ET TOUJOURS LES RYTHMES SCOLAIRES

La convention s'est penchée sur l'un des problèmes majeurs de l'école élémentaire française: les semaines sont trop courtes et les journées trop longues. Depuis trente ans, tous les rapports sur le sujet sont parvenus au même constat, alors que les performances des élèves français ne cessaient de décroître au niveau international. La semaine de quatre jours et demi avait été validée pendant le mandat de François Hollande et remise en question après l'élection d'Emmanuel Macron. Résultat: une commune sur dix seulement, dont Paris, a adopté la semaine de quatre jours et demi.

D'où la proposition de faire travailler les enfants cinq jours par semaine mais seulement jusqu'à 15h30 et non 16h30, pour que la culture et le sport aient toute leur place en fin d'après-midi. À charge, pour les communes, de réorganiser garderies et offres d'activités périscolaires. Pas

simple, sans doute inégalitaire et plutôt onéreux pour les finances publiques, mais on réussit parfois des défis plus compliqués.

On peut espérer une avancée sur l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans: l'Australie y arrive, pourquoi pas la France? Sur le reste, il y a fort à parier qu'il ne se passera rien... jusqu'au prochain rapport, qui aboutira aux mêmes immuables conclusions. Depuis cinquante ans, l'école est organisée non dans l'intérêt des enfants mais dans celui des adultes, qu'ils soient enseignants, parents d'élèves ou lobbys divers.

On tourne en rond aussi sur les questions militaires. Le président de la République relance l'idée d'un «service national volontaire». Il le fait, et ce n'est pas un hasard, au moment où le chef d'État-major des armées, le général Fabien Mandon, a provoqué un tollé avec une phrase somme toute assez banale, mais qui dans le climat de déprime générale a sonné, sans jeu de mots, comme une déclaration de guerre: la France doit avoir «la force d'âme» pour notamment «accepter de perdre ses enfants».

Après l'échec du Service national universel, Emmanuel Macron tente une nouvelle offensive avec un service de dix mois, rémunéré, regroupant des volontaires qui pourraient être 50 000 à l'horizon 2035, soit 6 % à 7 % d'une classe d'âge, a calculé Jean-Dominique Merchet, journaliste spécialiste des questions de Défense, qui précise: «*On est très loin d'un retour de la conscription*». Le débat continuera pourtant de plus belle. On tourne en rond, etc. ■



**AGIR
PLUS**

SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une Prime
jusqu'à 1 200€

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



**SCANNEZ-MOI !
RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS AGIR PLUS.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

EDF SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 930 004 234 euros 552 081 377 RCS Paris - Crédits photos : GettyImages



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

